



Conseil juridique pour rédaction de contrat et évaluation éventuelle

Par **NERI**, le **19/07/2010** à **10:09**

Bonjour,

J'envisage de reprendre un cabinet d'architecture, ni le cédant, ni moi-même sommes familiarisés à ce type de transaction, nous souhaiterions avoir l'avis d'une personne compétente dans ce créneau.

Si cela entre dans vos compétences, merci de nous indiquer au préalable votre proposition d'honoraires.

Si cela ne concerne pas vos activités et si vous connaissez un de vos confrères spécialisé dans ce domaine, votre information sera la bienvenue.

Dans l'attente de votre prochain contact, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Christian NERI
Architecte D.E.

Par **chris_Idv**, le **19/07/2010** à **10:35**

Bonjour,

L'évaluation de la valeur de rachat d'une entreprise est du ressort d'un expert comptable qui exerce également la fonction de commissaire aux apports lors de la création d'une entreprise, l'augmentation de capital etc...

Choisissez si possible un expert comptable familier de ce type d'opération d'évaluation (beaucoup d'experts comptables se contentent de faire de la tenue de comptabilité pour des

PME) et bien informé sur le tissu économique local.

Dans le cas d'un cabinet d'architecte la valeur la plus importante à prendre en compte est le portefeuille de clients et la renommée du cabinet ce qui est à la fois assez subjectif et très variable selon le contexte.

Cordialement,